

Édito

Sauvons l'impôt !

Nous nous réjouissons de l'ouverture, sous l'impulsion du Premier ministre, des assises de la fiscalité des entreprises et celles sur la remise à plat de la fiscalité des ménages.

Ces réunions préparatoires à l'élaboration de la loi de finances pour 2015 affichent l'ambition de rendre notre système fiscal plus simple, plus juste et plus efficace.

Mais au delà de ces déclarations de bonnes intentions, les objectifs réellement poursuivis et les conclusions de ces discussions risquent d'être très éloignés de notre conception d'une réforme fiscale plus juste et plus efficace.

Premier problème fondamental, dans la droite ligne des politiques menées par les gouvernements précédents, la feuille de route définie par Jean Marc Ayrault s'inscrit dans la poursuite d'une politique aveugle de réduction de la dépense publique. Cette obsession ne semblant être guidée que par la soumission absolue aux exigences des marchés financiers et du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

Autre problème fondamental, les premières orientations données à ces groupes de travail réunissant patronat, organisations syndicales et parlementaires ne donnent aucun gage d'une amélioration significative du système fiscal français.

S'agissant tout d'abord des entreprises, les assises s'inscrivent directement dans la suite

du « pacte de responsabilité ». Sous prétexte de compétitivité des entreprises, elles ont avant tout pour but de signer un nouveau chèque en blanc au patronat ; opération qui, même si le gouvernement s'en défend, a déjà pour conséquence un transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages et une remise en cause de nombreux services publics essentiels à tous.

S'agissant des ménages, là aussi on est très loin de la « révolution fiscale » promise. Ainsi par exemple, la piste de la retenue à la source n'apporterait aucune simplification pour le citoyen. Les pistes de simplification envisagées ne résoudraient en rien l'injustice du système fiscal caractérisé notamment par le poids exorbitant des impôts indirects comme la TVA.

Il est donc urgent de porter avec l'ensemble des salariés l'exigence d'une véritable réforme fiscale qui ait pour but de répondre aux besoins de l'ensemble de la population et non plus aux exigences délirantes de profits d'une infime minorité.

C'est dans ce sens que s'inscrivent les revendications de la CGT afin de construire un système fiscal plus juste où chacun contribue à hauteur de ses moyens et plus efficace qui oriente résolument l'économie en faveur du travail.

Alexandre Derigny

Secrétaire de la fédération CGT des Finances, représentant de la CGT aux assises de la fiscalité

Sommaire

Page

2
 Actu éco

Le CNIS et l'indice du coût du capital
L'économie française de 1949 à 2012
Smic : bouge la France !
Lutte contre les temps partiels courts : encore un cadeau pour les entreprises sur le dos des femmes

Page

3
 Actu éco

Quelle générosité vis-à-vis des actionnaires !
Face à la montée du chômage, une hausse des entreprises individuelles ?

Page

4
 Pôle économique

Au service des organisations
Repères statistiques
 À lire

« Le travail à temps partiel »

Le CNIS et l'indice du coût du capital

Lors du lancement de la campagne coût du capital, la CGT a demandé au Conseil national de l'information statistique de travailler sur un indice du coût du capital. Cette demande a été reformulée au bureau du CNIS, puis au président du CNIS et au direc-

teur général de l'Insee lors de leur rencontre avec Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT.

L'assemblée générale du CNIS, réunie le 30 janvier, a intégré cette question dans le

programme de moyen terme du CNIS. Un groupe de travail du CNIS sera mis en place pour élaborer un indice du coût du capital.

nmg

L'économie française de 1949 à 2012

L'Insee vient de rendre public un rapport sur l'évolution de l'économie française depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Intitulé « Trente ans de vie économique et sociale », cet ouvrage confirme, si besoin en était, l'intérêt et la nécessité d'un service public de statistique et d'analyse économique.

Le rapport montre que l'économie française s'est beaucoup transformée depuis l'après-guerre, avec à la fois des évolutions lentes et continues mais aussi de profondes ruptures.

Sur cette période de plus de 60 ans, le poids de l'agriculture, puis celui de l'industrie ont diminué progressivement au profit des services. Les échanges extérieurs se sont considérablement développés.

Le rythme de croissance de l'économie française a nettement faibli à partir du milieu des années 1970. L'inflexion de la croissance a eu une incidence durable sur la consommation et l'épargne des ménages, mais aussi sur les déficits publics : les recettes sont devenues moins dynamiques alors même que les dépenses croissaient plus rapidement, notamment en matière de santé et de protection sociale.

La période qui suit la récession de 2008, atypique par son intensité, est caractérisée par un retour très lent à la croissance et par un solde extérieur des biens manufacturés dégradé.

Sur l'ensemble de la période, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages calculé au niveau individuel (ce qu'on appelle

« unité de consommation ») augmente presque chaque année, les seules exceptions significatives portant sur les années 1983 (-1,0%), 1984 (-0,9%) et 2012 (-1,5%).

Sur cette période, la France a connu trois récessions. Celle de 1975 coïncide avec une inflexion durable de la croissance du PIB. La récession de 1993 ne marque pas de rupture franche dans le rythme de croissance du PIB. La récession de 2009 se caractérise par le fait que cinq ans après l'entrée en récession, le PIB en volume demeure encore inférieur au maximum atteint avant la récession (soit au 1^{er} trimestre 2008).

nmg

Smic : bouge la France !

N'en déplaise à notre gouvernement, les gouvernements américains et anglais envisagent une hausse, respectivement de 40 et de 11 %, du salaire minimum dans leur pays.

Le contraste est frappant avec la France où, malgré le recul du pouvoir d'achat des bas salaires et en dépit des revendications des salariés, le gouvernement s'est contenté de l'obligation minimale légale, en augmentant

le Smic de 12 euros seulement par mois, à peine le prix d'une demi-baguette par jour sur un mois !

nmg

Lutte contre les temps partiels courts : encore un cadeau pour les entreprises sur le dos des femmes

La loi sur la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, fortement critiquée par la CGT, portait peut-être un seul point positif : imposer une durée minimale de travail de 24 heures pour les temps partiels à partir du 1^{er} janvier 2014. C'était, selon la ministre des Droits des femmes, une véritable avancée pour l'égalité ! Dès le départ, la Commission femmes-mixité de la CGT avait dénoncé les limites de cette mesure : nombreuses dérogations possibles pour l'aide à domicile (le particulier-employeur), pour les étudiants ou sur la base d'un présumé « volontariat »

de salarié-e-s à temps partiel ; possibilités de « compléments d'heures » permettant de lisser sur l'année cette durée du travail, etc. À cela s'ajoutait une dernière limite : des accords de branche dérogatoires à ce principe pouvaient être signés. Or, ces négociations s'avèrent plus difficiles que prévues car les organisations syndicales résistent. Qu'à cela ne tienne : le ministère du Travail offre un délai supplémentaire de six mois aux entreprises pour mener à bien ces négociations (et par là même, limiter l'impact de cette mesure).

Ce report est un nouveau cadeau pour les entreprises. Au moment même où le projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes est en cours d'adoption, on peut vraiment douter de la volonté de ce gouvernement de lutter contre la précarité de l'emploi des femmes, alors que 82 % des temps partiels sont des femmes, et que la moitié sont des contrats inférieurs à 24 heures.

rs

Quelle générosité vis-à-vis des actionnaires !

Selon une enquête de l'Observatoire des multinationales, en moyenne, 47 sociétés qui figurent parmi les plus grosses sociétés cotées en France ont versé en 2012 l'équivalent de 60% de leurs bénéfices aux détenteurs de leur capital, soit 32 milliards d'euros sur 54 milliards de « résultats nets », après acquittement de l'impôt. Le montant total de ces dividendes dépasse parfois les 5 milliards (Total). Huit grandes entreprises françaises

ont choisi de verser à leurs actionnaires des dividendes supérieurs à leurs bénéfices.

Même en perdant de l'argent, plusieurs groupes distribuent des dividendes. Ainsi, malgré une perte de 2,8 milliards, Arcelor Mittal a ponctionné 910 millions d'euros au profit de ses actionnaires. Même constat chez l'hôtelier Accor. Malgré une perte de 600 millions d'euros l'année der-

nière, le groupe (Sofitel, Novotel, Ibis, Mercure...) a versé 269 millions d'euros de dividendes... Ce qui ne l'a pas empêché de lancer un « plan d'économie » en Europe de 100 millions d'euros et de supprimer 172 postes en France en 2013.

nmg

	Résultat net (mns €)	Dividende distribué (mns €)	Dividende / résultat net (%)	Montant de dividende rapporté au nombre de salariés
TOTAL	10 694	5 288	49	54 445
BNP PARIBAS	6 553	406	6	2 153
SANOFI	4 967	3 487	70	31 141
AXA	4 152	1 720	41	18 227
LVMH	3 424	1 448	42	13 616
EDF	3 316	2 125	64	13 303
L'ORÉAL	2 868	1 268,2	44	17 459
VIVENDI	2 550	1 245	49	21 447
SCHNEIDER ELECTRIC	1 927	919	48	6 031
VINCI	1 916,7	951,9	50	4 940
DANONE	1 787	835	47	8 154
RENAULT	1 772	338	19	2 660
AIR LIQUIDE	1 609	803	50	16 222
MICHELIN	1 571	378	24	3 523
GDF SUEZ	1 550	1 887	122	8 603
CARREFOUR	1 233	257	21	704
EADS	1 228	379	31	2 699
PERNOD RICARD	1 201	411	34	22 449
ORANGE	1 104	3 632	329	21 298
KERING (PPR)	1 048	473,3	45	14 154
SAFRAN	1 025	300	29	4 796

Face à la montée du chômage, une hausse des entreprises individuelles ?

En 2013, 538 100 entreprises ont été créées en France, soit 2 % de moins qu'en 2012 : 158 900 l'ont été sous forme de sociétés (niveau stable par rapport à 2012) et 379 300 sous forme d'entreprises individuelles (- 3 %), dont 274 900 auto-entreprises (- 11 %).

Le repli des immatriculations d'auto-entreprises est en partie compensé par l'essor des autres formes d'entreprises individuelles (+ 26 %). Globalement, hors auto-entreprises,

les créations d'entreprises sont en hausse (+ 9 %).

Tous types d'entreprises confondus, les créations sont en baisse dans une majorité de régions. Elles le sont également, ou sont stables, dans la plupart des secteurs, à l'exception des activités financières et d'assurance (+ 8 %) et de l'enseignement, la santé et l'action sociale (+ 6 %). Les créations diminuent le plus fortement dans les autres services aux ménages (- 8 %), les activités

immobilières (- 7 %) et la construction (- 6 %).

Seules 5 % des entreprises créées ont des salariés (10 % hors auto-entreprises). Enfin, parmi les entreprises individuelles, la part des créatrices se stabilise à 38 % (33 % il y a dix ans). On compte par ailleurs de plus en plus de professions libérales.

nmg

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

- Présence à la rencontre de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT avec le Commissaire à la stratégie et à la prospective
- Présence à la rencontre de Thierry Lepaon avec le président du CNIS et le directeur général de l'Insee
- Présence à la rencontre de la FDSBA (Banques et assurances) avec la Fédération française des sociétés d'assurance
- Rencontre avec les économistes, chercheurs et universitaires souhaitant travailler avec la CGT autour de deux thèmes : France dans dix ans et Colloque CGT du coût du capital
- L'assemblée générale du Conseil national de l'information statistique (CNIS)
- Participation au séminaire retraites à Strasbourg

Campagne coût du capital

- Journée d'étude, UD 09, le 14 janvier (Pamiers)
- Journée d'étude du syndicat CGT de Carrefour, le 23 janvier à l'UD 59 (Lille) ;
- Table-ronde, congrès UD 38, le 27 janvier (Grenoble)
- Journée d'étude, UD 91, le 30 janvier (Evry)

À lire

Françoise Milewski, « *Le travail à temps partiel* », Les études du Conseil économique, social et environnemental, décembre 2013.

Depuis une quarantaine d'années, la part du temps partiel – ou plutôt des temps partiels, répondant à des logiques très diverses – a plus que doublé ; il représente près d'un cinquième de l'emploi. Les caractéristiques du temps partiel restent très marquées : forte féminisation (à 82 %) ; emplois peu qualifiés, plutôt de courte durée, aux salaires inférieurs au temps complet, avec une surreprésentation des bas et très bas salaires.

Le développement du temps partiel s'appuie sur trois facteurs : la structure sectorielle des emplois où les services prédominent ; l'éclatement des statuts d'emploi face à la crise ; enfin, les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, au travail et dans la famille, incitant certaines femmes à demander un temps partiel face à une organisation du travail incompatible avec leurs contraintes familiales non partagées. Mais l'essentiel de l'essor du temps partiel s'explique par le développement du tertiaire, justement là où les femmes sont majoritaires : commerce–distribution, propreté, hôtellerie–restauration, services à la personne et certains services publics. Secteurs où l'éclatement des formes d'emploi et la flexibilisation du travail se sont le plus développés, « les femmes étant en situation d'infériorité sur le marché du travail, elles n'ont souvent pas eu d'autre choix que d'accepter des emplois peu valorisés ». Les politiques publiques sont également interpellées dans ce rapport, en ayant tantôt contribué à son développement, tantôt introduit des garanties pour les salariés concernés. Si la lutte contre la précarité induite par le temps partiel semble acquise, le rapport souligne que deux voies existent : compenser les effets négatifs du temps partiel ou en limiter le développement ? Ce dernier choix semblait être retenu par la loi dite de « sécurisation de l'emploi », mais, pour l'heure, cet objectif est différé...

rs

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2011) :
 - ensemble : 1 712 €
 - femmes : 1 562 €
 - hommes : 1 820 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 260 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,7 % en équivalent temps plein (F : 1 819 € ; H : 2 264 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 133,00 € (7,45 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 445,38 € (9,53 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 216 € en 2010 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 492,90 € pour une personne seule, 739,35 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 754 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi salarié** : 22 799 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 635 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 811 200 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Sous-emploi (au sens du BIT)** : 1 352 600 (France métropolitaine, en 2012)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 032 Mds € en 2012
- > **Consommation des ménages** : 1 130 Mds € en 2012
- > **Investissement des entreprises** : 197 Mds € en 2012
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 203 Mds € en 2012
- > **Budget de l'État** : 375 Mds € en 2013 dont intérêts de la dette : 47 mds €
- > **Recettes** : 312 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 72 Mds € en 2012
 - **Impôt sur les sociétés** : 53 Mds € en 2012
 - **TVA** : 141 Mds €
- > **Exportations** : 442 Mds € en 2012
- > **Importations** : 509 Mds € en 2012
- > **Solde du commerce extérieur** : - 67 Mds €